

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 18/05/2026 - 4092 - 2021 B 00263 - 894 687 805 - SOFREWTI

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
Participations	3 290 073		3 290 073	3 290 073	
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 290 088		3 290 088	3 290 088
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés				50
	Autres créances				
	Charges constatées d'avance				
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financ. à terme et jetons détenus					
Disponibilités	19 242		19 242	8 784	
	Total de l'actif circulant (IV)	19 242		19 242	8 834
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	3 309 329		3 309 329	3 298 922

Caroline Carfame.
SAS SOFREWTI
 ZA de la Bourdinière - 5, rue du Verger
 22120 YFFINIAC
 SIRET : 884 687 805 00016 - APE : 8420Z

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

50

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 256 668)	2 256 668	2 256 668
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	5 987	2 292
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	92 887	22 688
	Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(6 980)	73 894	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		2 348 562	2 355 542
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	282 876	377 900
	Emprunts et dettes financières divers (2)	677 387	564 976
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504	504
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		960 767	943 380
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		3 309 329	3 298 922
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(6 979,80)	73 894,01
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		960 767	660 957
(2) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE



**ASSET
EXPERTISE**

*Experts-Comptables
et Commissaires aux comptes*

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 309 329 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 450 euros et un total charges de 7 430 euros, dégageant ainsi un résultat de -6 980 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler

- REGLES ET METHODES COMPTABLES - (PCG Art. 831-1/1)

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Nature de l'immobilisation	Durée de Vie	Taux d'amortissement
Constructions, Batiments	20 ans	5 %
Constructions légères	10 ans	10 %
Mobilier	10 ans	10 %
Matériel	5 à 10 ans	10% à 20%

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les

Règles et Méthodes Comptables

comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations	3 290 073					3 290 073
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 290 088					3 290 088
TOTAL	3 290 088					3 290 088

Amortissements

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

Règlement ANC 2022-06

INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Autres Instal., agencement, aménagement divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
TOTAL					

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance				
TOTAL DES CREANCES				
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	46	46		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	282 830	282 830		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	504	504		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	677 387	677 387		
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		960 767	960 767		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		94 979			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		677 387			

SOFREWTI
Société par actions simplifiée
au capital de 2 256 668,00 euros
Siège social : Z.A. de la Bourdinière
5, rue du Verger
22120 YFFINIAC
894 687 805 RCS SAINT-BRIEUC

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Associés,

En application de l'article 24 des statuts de la société, nous vous rendons compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et soumettons à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Tous les documents prévus par les statuts de la société vous ont été communiqués ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

II – SITUATION, ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

(Article L. 232-1 II du Code de commerce)

A/ PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

L'examen des principaux postes du compte de résultat fait apparaître les résultats suivants :

	2025	2024	Variation	%
Chiffres d'affaires H.T.	0 €	0 €	0 €	
Autres achats et charges externes	-805 €	-940 €	+135 €	-14,35%
Résultat d'exploitation	-805 €	-940 €	+135 €	-14,35%
Résultat financier	-6 175 €	74 834 €	-81 009 €	-108.25%
Résultat courant avant impôts	-6 980 €	73 894 €	-80 874 €	-109.45%
Résultat exceptionnel	0 €	0 €	0 €	
Impôt sur les sociétés	0 €	0 €	0 €	
Résultat net	- 6 980 €	73 894 €	-80 874 €	-109.45%

B/ ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET DES RÉSULTATS – TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 0 €.

Les charges d'exploitation s'établissent à - 805 € contre - 940 € en 2024.

Le résultat d'exploitation s'établit à - 805 €.

Le résultat financier s'établit à - 6 175 €.

Finalement, l'exercice écoulé s'est achevé par un résultat net comptable de - 6 980 €.

C/ INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : <input type="checkbox"/> Délais légaux :					
Montants exprimés en :	<input type="checkbox"/> Hors Taxes <input checked="" type="checkbox"/> TTC											

III – ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS, ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

(Article L. 232-1 II Code de commerce)

Depuis le début de l'exercice en cours et à la date de l'établissement du présent rapport, notre activité se poursuit dans des conditions normales.

IV – ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

(Article L. 232-1 II du Code de commerce)

Notre société répondant à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du code de commerce, elle est dispensée de fournir les informations relatives à ses activités en matière de recherche et développement.

V – ÉTAT DES PARTICIPATIONS

(Article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)

A/ PARTICIPATIONS NOUVELLES ACQUISES AU COURS DE L'EXERCICE / PRISES DE CONTRÔLE DIRECT OU INDIRECT *(Article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce)*

Conformément à la réglementation en vigueur, relative aux participations détenues par la Société, nous devons faire mention des participations nouvelles acquises au cours de l'exercice écoulé et des prises de contrôle réalisées.

Dans le cadre de ces dispositions, nous vous informons que la société n'a acquis au cours de l'exercice aucune nouvelles participations.

B/ PARTICIPATIONS CROISÉES DIRECTES / AUTOCONTRÔLE *(Articles L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce)*

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société.

Enfin, aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

C/ OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

La société n'a procédé à aucun achat de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise ou d'options d'achat d'actions (article L. 225-108 du Code de commerce).

VI – ACTIVITÉ DES FILIALES ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

(Article L. 233-6 alinéa 2 du Code de commerce)

L'activité et les résultats de l'ensemble constitué par la société, ses filiales et sociétés contrôlées peuvent être ainsi analysés :

La société « ARMORIQUE DEVELOPPEMENT » :

La société ARMORIQUE DEVELOPPEMENT a pour activité et pour objet la détention de toute participation dans des sociétés civiles ou commerciales.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 303 584 € correspondant aux prestations de services rendues à ses filiales et à la location de l'usine d'YFFINIAC, contre 293 931 € au cours de l'exercice précédent.

La société a réalisé un résultat d'exploitation positif de + 93 108 € stable par rapport à l'exercice précédent (+87 019 €).

Le résultat financier s'établit quant à lui à + 13 472 € (contre + 23 761 € à fin mars 2024)

Finalement, l'exercice écoulé s'est achevé par un bénéfice net comptable de +109 831 €, stable par rapport à l'exercice précédent (+ 113 828 €)

VII – MENTIONS DES SUCCURSALES EXISTANTES

(Article L. 232-1 II du Code de commerce)

Notre société répondant à la définition des petites entreprises au sens de l'article L. 123-16 du code de commerce, elle est dispensée de faire mention des succursales existantes.

VIII - ÉMISSION DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL SOCIAL – AJUSTEMENTS REALISÉS DANS LE CADRE DES MESURES DE PROTECTION DES PORTEURS

La société n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

IX – LES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

A/ APPROBATION DES COMPTES

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

B/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à – 6 980 €, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice :- 6 980 €

Affectation :

- Report à nouveau :- 6 980 €

Rappel des distributions antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

C/ CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

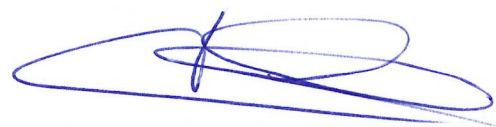
* * *

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous pourriez juger utiles.

Les résolutions que nous soumettons à votre vote correspondent à nos propositions.

Nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

LE PRESIDENT



SOFREWTI
Société par actions simplifiée
au capital de 2 256 668,00 euros
Siège social : Z.A. de la Bourdinière
5, rue du Verger
22120 YFFINIAC
894 687 805 RCS SAINT-BRIEUC

ACTE SOUS SEING PRIVE EXPRIMANT LE CONSENTEMENT DE TOUS LES ASSOCIES EN

DATE DU 24 AVRIL 2026

LES SOUSSIGNES :

- Madame Soazig LE CALLONNEC MEURIOT, demeurant à SAINT-AVE (56 890), 7, rue des Mouettes.
- Monsieur Franck MEURIOT, demeurant à SAINT-AVE (56 890), 7, rue des Mouettes.

Agissant en leur qualité de seuls associés de la société SOFREWTI.

APRES AVOIR EXPOSE :

- que l'article 21 des statuts de la société SOFREWTI, dispose que les décisions collectives des associés peuvent résulter d'un acte.

ET APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Rapport de gestion du président ;

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes, résultant du consentement de tous les associés exprimé dans un acte sous seings privés.

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au président et aux directeurs généraux - Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat ;
- Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

TM

SM

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au président et au directeur général - Approbation des charges non déductibles)

Les associés, à l'unanimité, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 approuvent ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 lesquels font apparaître un résultat net comptable de -6 980 €

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence les associés donnent au président et au directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat)

Affectation du résultat

Les associés, à l'unanimité, décident d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à - 6 980, de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : - 6 980 €

Affectation :

- Report à nouveau : - 6 980 €

Rappel des dividendes distribués

Les associés prennent acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution, ni aucun revenu au sens du 1^{er} alinéa de l'article 243 bis du Code général des impôts.

TROISIEME DECISION

(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)

Les associés, à l'unanimité, prennent acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approuvent les conclusions dudit rapport.

* * *

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des associés.

Franck MEURIOT



Soazig MEURIOT

